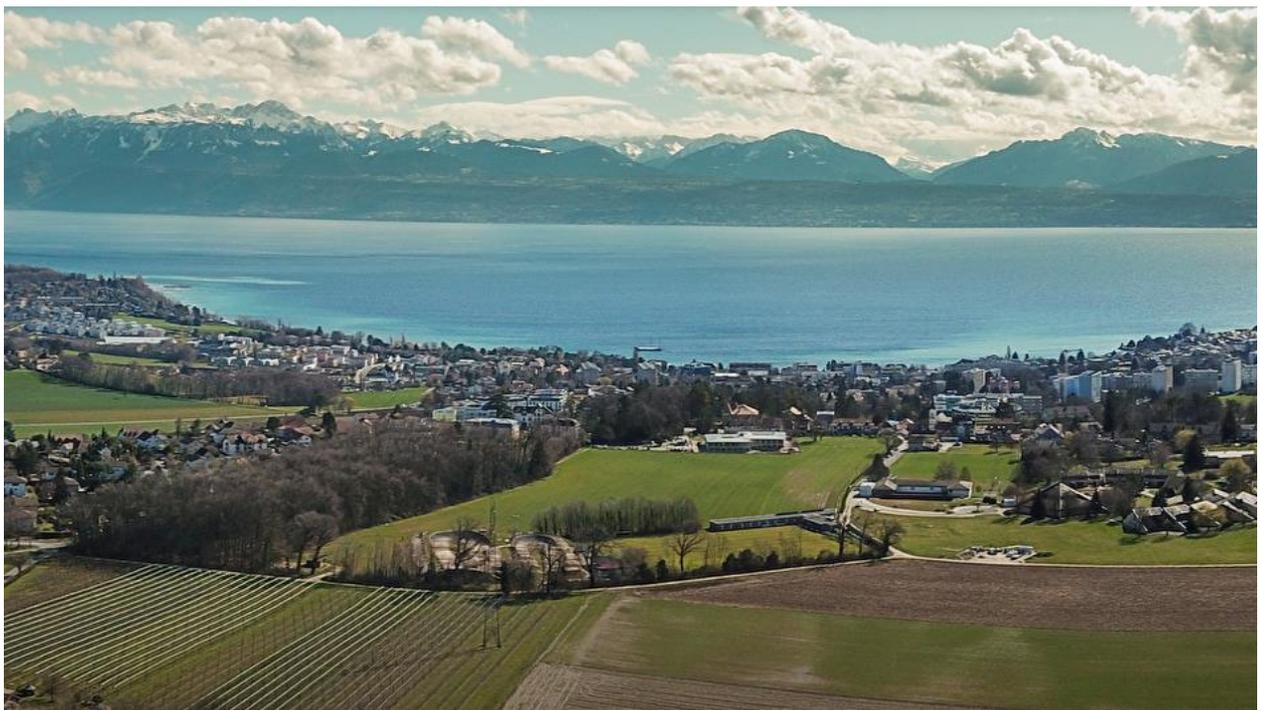


COMMUNE D'ECHICHENS

PLAN ENERGIE ET CLIMAT COMMUNAL (PECC)



Version 2, 5 juin 2023

Auteur·trice·s du document : Julie Grieshaber

Mandataire : Alterna Sàrl

Avant-propos de la Municipalité

- Les rapports répétés des expert-e-s du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) le démontrent, notre climat change et ces changements sont dus aux activités humaines. Si aucune action n'est entreprise, la trajectoire actuelle des émissions de gaz à effet de serre (GES) amènera à un réchauffement planétaire de 3 à 5 °C d'ici la fin du siècle. Or nous savons qu'un réchauffement planétaire de plus de 1,5 °C provoquera des dommages humains, économiques et écologiques massifs. La Suisse, le canton de Vaud et notre commune sont touchés par les changements en cours et à venir. En Suisse, la hausse des températures a déjà atteint +2.5°C¹, soit nettement plus que la moyenne mondiale (c'est notamment dû au caractère montagneux de notre pays). C'est une certitude, **il est devenu urgent de s'attaquer aux enjeux climatiques à tous les niveaux**.
- Chaque niveau institutionnel peut prendre des actions spécifiques à son échelle. Les communes ont donc un rôle important à jouer dans la réponse à ces enjeux climatiques. Outre leur devoir d'exemplarité, elles ont de nombreuses responsabilités dans les domaines de la **réduction** des émissions de GES (énergie, mobilité, achats publics, etc.) et de l'**adaptation** aux changements climatiques (gestion des espaces verts ou des cours d'eau, protection de la population, etc.). De nombreuses communes vaudoises l'ont compris et se sont engagées dans des démarches proactives.
- Une action ambitieuse en matière climatique constitue une **opportunité économique**². Une action ambitieuse en matière climatique permet de réduire la dépendance à l'importation d'énergie fossile (mazout, gaz naturel) et ouvre de nouveaux marchés aux entreprises de nos régions (isolation des bâtiments, cleantechs, etc.). Elle permet d'**éviter des coûts futurs** (on parlera des coûts de l'inaction³) : investir maintenant, c'est éviter des coûts bien plus importants ces prochaines décennies (pertes économiques dues aux catastrophes naturelles, décès, coûts de la santé et baisse de la productivité en lien avec la chaleur, etc.)
- La mise en place de mesures pour lutter contre le réchauffement climatique et pour s'adapter aux changements climatiques implique également des conséquences positives à court et moyen terme dans plusieurs domaines, avec de **multiples bienfaits pour la qualité de vie** (amélioration de la qualité de l'air, sécurisation des espaces publics, amélioration paysagère, etc.).
- En conséquence et pour toutes ces raisons, la Municipalité d'Echichens a décidé d'organiser et de concrétiser son action climatique par la mise en place d'un plan énergie-climat communal.
- **Le présent Plan énergie et climat communal (PECC)** a été élaboré en suivant le modèle proposé par l'Etat de Vaud dans le cadre du programme PECC. Il s'agit d'un document de planification directrice, qui donne un fil conducteur aux décisions communales en matière d'énergie, de climat et de durabilité pour les trois prochaines années.

¹ Depuis la période de référence préindustrielle. Météosuisse, Décennie la plus chaude depuis le début des mesures, 18.01.2021

² Le dernier rapport de la Commission mondiale sur l'économie et le climat (GCEC, 2018) estime qu'avec une action forte pour le climat, il y a un potentiel global de gains économiques directs de 26'000 milliards USD d'ici 2030.

³ Selon le rapport de l'OCDE sur les conséquences économiques des changements climatiques (2016), si la hausse des températures se poursuit, la perte du PIB pourrait atteindre 10 % à la fin du siècle

Table des matières

1. INTRODUCTION	4
Les enjeux sur le territoire cantonal	4
La nécessité d'une action cohérente à tous les niveaux	5
2. CONTEXTE REGIONAL	6
La Région en bref	6
Synthèse des études régionales	6
3. ETAT DES LIEUX	9
La commune en bref	9
Démarches existantes	10
Profil climatique	11
Profil énergétique	15
4. ÉLABORATION DU PLAN ENERGIE-CLIMAT ET DEMARCHE PARTICIPATIVE	19
Déroulé global	19
Déroulé de la démarche d'Echichens	19
5. VISION ET OBJECTIFS	21
Vision à l'horizon 2050	21
Objectifs à l'horizon 2030	23
6. PLAN D' ACTIONS	24
7. GOUVERNANCE ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE	28
Gouvernance	28
Tableau de suivi	29
Sources de financement	29
8. COMMUNICATION DU PECC	30
9. CONCLUSION	31

1. Introduction

Les enjeux sur le territoire cantonal

a. Les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du territoire vaudois

Selon l'état des lieux des émissions de GES à l'échelle du territoire vaudois, les principales sources d'émissions sont l'utilisation de véhicules à moteur pour les déplacements (total carburants : 41 % des émissions) et l'énergie utilisée dans les bâtiments pour le chauffage et la production d'eau chaude (total combustible : 38 % des émissions). L'agriculture émet 11 % de GES et le reste des émissions provient des procédés industriels, de l'utilisation du sol et de la gestion des déchets.

La Commune d'Echichens a des leviers d'action et des responsabilités importantes pour contribuer à l'effort de réduction des émissions de GES, en particulier dans les domaines de l'énergie et de la mobilité. Les principaux postes d'émissions sur le territoire de la commune sont identifiés dans le chapitre 3 du présent document.

Répartition des émissions de GES (CO₂-équivalent) à l'échelle du territoire cantonal (données 2015).²

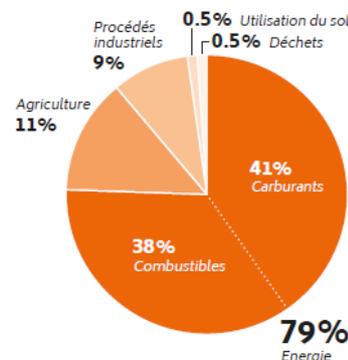


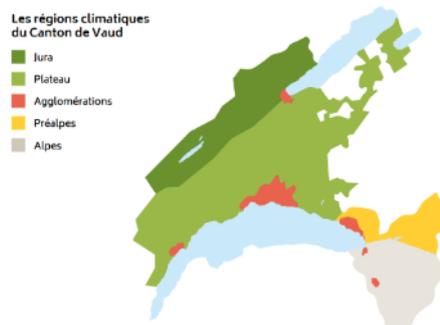
Figure 1 : Répartition des émissions de GES (données 2015)

b. Les effets du changement climatique à l'échelle du territoire vaudois

Les changements climatiques sont déjà visibles et vont se renforcer à l'avenir. Ils se caractérisent par des étés très secs et plus chauds, des journées tropicales plus nombreuses, de fortes précipitations et des hivers peu ou pas enneigés à basse et à moyenne altitude⁴. Ces modifications du climat sont susceptibles d'entraîner des impacts irréversibles, tels que la disparition de certaines essences forestières (épicéa par exemple), une perte importante de la biodiversité, une augmentation des décès en période de canicules, des pénuries d'approvisionnement en eau ou encore des conséquences économiques très marquées pour de nombreux secteurs.

Les changements climatiques évalués pour le Canton de Vaud⁵ sont comparables à ceux envisagés au niveau national. Toutefois, la diversité géographique du territoire cantonal (altitude, type de végétation, déclivité, etc.) implique de tenir compte des conséquences climatiques différenciées selon les régions climatiques (Jura ; Plateau ; Alpes et Préalpes ; Agglomérations). A titre d'exemple, les mesures liées à une intensification des sécheresses estivales seront distinctes en plaine (besoins d'irrigation pour l'agriculture, débit minimum des cours d'eau pour la faune aquatique), en montagne (état des forêts protectrices contre les dangers naturels, le feu etc.) ou en milieu urbain (îlots de chaleur).

Pour minimiser les risques et augmenter la résilience du territoire, la Commune d'Echichens a des leviers et des responsabilités importants dans des domaines tels que la biodiversité, la prévention et la gestion des dangers naturels et des cours d'eau. Les principaux enjeux d'adaptation sur le territoire de la commune sont identifiés dans le chapitre 3 du présent document.



⁴ National Center for Climate Services NCCS, CH2018 – Scénarios climatiques pour la Suisse, <https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/changement-climatique-et-impacts/scenarios-climatiques-suisse.html>

⁵ Changements climatiques du Canton de Vaud - Synthèse et Annexes

La nécessité d'une action cohérente à tous les niveaux

Niveau fédéral

La Confédération a ratifié l'Accord de Paris de 2015, s'engageant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour la limiter à 1.5 °C. Ce faisant, elle s'est engagée à diminuer de moitié les gaz à effet de serre émis à l'intérieur des frontières suisses d'ici à 2030 par rapport à leur niveau de 1990, avec la possibilité de réaliser jusqu'à 40 % de ces réductions à l'étranger. En août 2019, prenant acte des derniers travaux du GIEC, le Conseil fédéral s'est engagé à viser zéro émission nette dès 2050. Les politiques énergétiques et climatiques fédérales doivent notamment permettre d'atteindre cet objectif.

La Stratégie énergétique 2050 a pour objectif de réduire de 54 % la consommation d'énergie finale par habitant-e par an d'ici à 2050 – année de référence 2000 – en améliorant l'efficacité énergétique et en accélérant le développement des énergies renouvelables, ainsi qu'à sortir progressivement du nucléaire. Le peuple suisse a accepté en 2017 la loi révisée sur l'énergie pour mettre en œuvre cette stratégie. Le 1^{er} janvier 2018, la nouvelle loi et les dispositions d'exécution sont entrées en vigueur.

Niveau cantonal

Le Canton de Vaud a quant à lui adopté en 2019 sa nouvelle Conception cantonale de l'énergie (CoCEn). Elle a pour objectif de réduire la consommation d'énergie finale par habitant-e de 44 % en 2035 et de 57 % en 2050, par rapport à l'année de 2000. Elle vise également un approvisionnement énergétique couvert à 35 % par des énergies renouvelables en 2035 et à 50 % en 2050⁶.

Le Plan climat vaudois 1^{ère} génération, adopté en juin 2020, vise une réduction de 50 % à 60 % des émissions de GES du territoire cantonal d'ici 2030, avec comme année de référence 1990. La neutralité carbone est visée d'ici à 2050. Afin d'atteindre ces deux objectifs, les objectifs 2035 de la CoCEn ont été ramenés à 2030. Pour l'adaptation, les objectifs sont à la fois de préparer les systèmes humains (santé, économie) et naturels (biodiversité, sol, eau, forêt, etc.) aux effets des changements climatiques et en réduire les vulnérabilités⁷. L'atteinte des objectifs cantonaux ne sera possible qu'avec les efforts de l'ensemble de la collectivité, qu'il s'agisse des communes, des entreprises ou des citoyennes et citoyens.

Niveau communal

En tant que commune, nous avons des leviers importants en matière de réduction des émissions et d'adaptation aux changements climatiques. Notre proximité avec la population et nos connaissances fines du territoire font de nous des actrices clés pour atteindre les objectifs climatiques fédéraux et cantonaux. Afin de nous soutenir dans l'élaboration d'une politique énergétique et climatique cohérente et ambitieuse, le Plan climat vaudois a prévu des mesures d'accompagnement ciblées.

Le présent Plan énergie et climat communal (PECC) s'appuie sur les outils et ressources mises à disposition par le Canton. Il est structuré comme suit :

- ❖ Un état des lieux (parties 2 et 3) est d'abord réalisé pour présenter le contexte régional et dresser le profil énergétique et climatique du territoire communal.
- ❖ Les démarches, notamment participatives, pour parvenir à ce PECC sont présentées (partie 4).
- ❖ Sur cette base, la vision à long terme et les objectifs à moyen terme que se donne la Municipalité sont détaillés (partie 5).
- ❖ Un plan d'action concret sur trois ans est ensuite détaillé (partie 6) autour de deux axes : mesures énergétiques et de réduction ; mesures d'adaptation.

⁶ Ces objectifs ont été fixés en 2017 pour le Programme de législature 2017-22. Au vu des enjeux climatiques, il est probable que ces objectifs devront être revus à la hausse au cours des prochaines années.

⁷ Fait qu'un-e individu-e, une espèce ou un milieu subisse un dommage en lien avec une perturbation, notamment environnementale ou climatique.

- ❖ Enfin la gouvernance et le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions (partie 7), ainsi que sa communication auprès de la population (partie 8), sont présentés.

2. Contexte régional

La Région en bref

Présentation

Région Morges est une association de dix communes. Elle travaille à la mise en place d'un projet de territoire intercommunal respectant les enjeux locaux et tenant compte des objectifs des planifications supérieures. Région Morges traite de tout sujet supra-communal ayant un intérêt pour l'ensemble de la région.

Son équipe multidisciplinaire apporte un soutien technique aux communes dans les domaines de l'urbanisme, de la mobilité et de l'environnement. Dans ce cadre, elle accompagne les communes dans la réalisation de plusieurs stratégies régionales, outils et mesures intercommunales. Les principales stratégies ayant un lien avec le PECC sont décrites au chapitre suivant.

PECC

Dans ce cadre, Région Morges a coordonné la réalisation de PECCs pour les communes de Denges, Echichens, Lonay, Lully et de Tolochenaz. Le but était d'élaborer un PECC pour chacune de ces communes avec le même mandataire, une méthodologie identique et un temps pour développer des actions intercommunales pour les 10 communes de Région Morges. Région Morges s'est occupée de la mise en place de l'appel d'offre, de la sélection du bureau et de la coordination des phases qui concernaient l'ensemble des 10 communes.

Synthèse des études régionales

Diagnostic territorial agricole et viticole⁸

Le développement planifié par le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) considère une forte augmentation du nombre d'emplois et d'habitants dans la région morgienne à l'horizon 2030. La pression sur le territoire agricole de cette région va dès lors s'accroître, et de multiples enjeux et défis pèsent sur les espaces agricoles de plus en plus enclavés.

D'une part, l'exploitation de ces espaces va s'avérer de plus en plus difficile pour les entreprises agricoles (conflits d'usage, espaces moins rationalisés, etc.). D'autre part, le maintien de ces « poches » agricoles constitue une ressource majeure pour la qualité du cadre de vie de la population de cette région et le maintien du lien ville-campagne. Or, d'ici 2030, près de 50 hectares seront potentiellement bâtis sur des terrains actuellement cultivés.

Le diagnostic territorial, réalisé sur six communes péri-urbaines de la Région Morges, a permis de relever des enjeux agricoles d'organisation du territoire, de cohabitation et de sensibilisation ainsi que d'un besoin de valorisation du terroir et de ses produits.

⁸ Rapport complet : <https://www.regionmorges.ch/wp-content/uploads/dta-rapport-final.pdf>

Suite aux discussions entre représentant.e.s agricoles et partenaires des municipalités, un groupe agricole va pouvoir être constitué afin de proposer des mesures de planification et/ou des actions concrètes pour répondre aux problématiques et enjeux soulevés.

Planification énergétique⁹

La planification énergétique du PALM est une étude de base réalisée conjointement par le Canton et les communes. Suite à la validation du document par les Municipalités, à savoir la validation du périmètre compact de l'agglomération et les services de l'Etat concernés, les communes s'engagent à poursuivre les orientations définies dans la stratégie énergétique et à participer à la mise en œuvre des mesures retenues pour l'agglomération, pour contribuer à la transition énergétique cantonale de manière cohérente. Les objectifs ont été définis en cohérence avec les objectifs cantonaux.

Plan sectoriel biodiversité¹⁰

L'objectif de l'étude était de créer un outil applicable et exploitable pour l'aménagement du territoire sur le thème de la biodiversité. Cela en établissant un plan sectoriel "réseau écologique et biodiversité" de Région Morges intégrant les visions des planifications précédentes (plan directeur cantonal, plan d'agglomération Lausanne-Morges, Schéma Directeur de la région morgienne). Ce plan a pour but de donner une vision opérationnelle et concrète sur ces thématiques. Les surfaces étudiées sont séparées en trois catégories de: "qualité existante", surface de "qualité potentielle" et "périmètre en mutation". Le plan sectoriel donne des orientations d'aménagement favorable à la biodiversité et apporte des éléments utiles pour les planifications territoriales (PGA, plans de quartier) et pour alimenter les études environnementales (NIE, EIE) à venir.

Un diagnostic sur la base des données à disposition et de visite de terrain a été réalisé afin de définir les principaux sites d'intérêt pour la biodiversité. Les enjeux identifiés sont l'imperméabilisation des surfaces et la disparition ou perte de qualité de ces milieux ainsi que la création artificielle d'obstacles pour la migration de la faune.

À partir de ce diagnostic, des actions et mesures ont été définies (ie. cartes par commune et fiches de mesures) selon cinq thématiques: eaux courantes et lac, milieux humides, site de valeur particulière (Monteiron), actions pour la biodiversité en ville et actions pour la protection de la faune. Il s'agit soit de mesures spécifiques soit de mesures génériques en fonction de la vision définie suite au diagnostic.

Mobilité douce, espaces publics et paysage¹¹

Cette étude a pour objectif de mettre en place une stratégie globale pour les déplacements à pied ou à vélo à l'échelle de Région-Morges. Il permet d'une part de définir les réseaux structurants de mobilité douce tant pour les déplacements au quotidien que pour les loisirs et, d'autre part, de préciser les aménagements et équipements nécessaires à l'élaboration de ces réseaux et à leur intégration en termes d'espaces publics et paysagers. L'identification des projets importants doit également permettre d'inscrire ceux-ci pour un co-financement futur dans le cadre du fonds d'infrastructures pour les agglomérations.

⁹ Pour plus d'informations : <https://lausanne-morges.ch/planification-energetique-territoriale/>

¹⁰ Rapport complet : <https://www.regionmorges.ch/wp-content/uploads/rm-biodiversite-brochure-web.pdf>

¹¹ Pour plus d'informations : <https://www.regionmorges.ch/strategie/mobilite-douce/>

Le concept stratégique a porté sur 11 communes associées à Région-Morges : Morges, Saint-Prex, Chigny, Lully, Préverenges, Echichens (territoire d'après la fusion de 2011), Lonay, Denges, Tolochenaz, Echandens et Lussy. L'horizon de planification final est à 2030. Cet horizon permet de proposer une stratégie tenant compte des planifications et densifications projetées, notamment sur certains sites stratégiques.

L'étude détaillée des réseaux de mobilité douce pour Région Morges a permis d'identifier les secteurs devant faire l'objet d'une attention particulière afin d'améliorer la sécurité des déplacements à pied et/ou à vélo. Les mesures proposées sont réunies sous forme de cartes et de listes éditables. Les différents acteurs et porteurs de projet ont été identifiés.

3. Etat des lieux

La commune en bref

Présentation

La commune d'Echichens, du district de Morges, recense 3272 habitant-e-s pour une superficie de 1327 hectares.

Elle est issue d'une fusion des communes de Colombier, d'Echichens, de Monnaz et de Saint-Saphorin-sur-Morges en 2011. Ces quatre villages composent la commune et ont chacun leurs caractéristiques.

Echichens est située dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges. Seul un quartier au sud de son territoire se situe dans le périmètre compact de l'agglomération.

Le territoire de la commune d'Echichens est composé en grande majorité de terrains agricoles (1000 hectares), avec des vignes sur les coteaux et quelques parcelles de forêts.

De nombreuses associations organisent régulièrement des activités et des événements dans les différents villages de la commune.

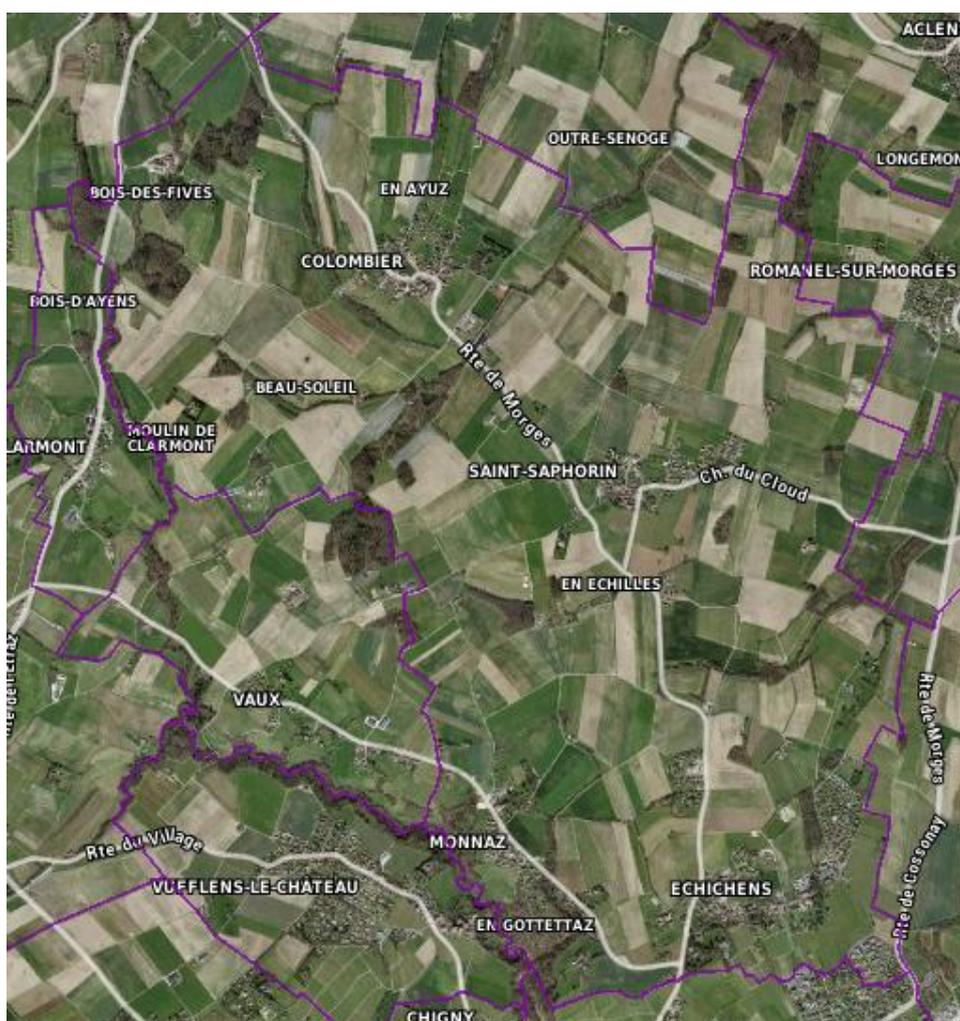


Figure 1 - Carte d'Echichens

Démarches existantes

La commune d'Echichens a déjà mis en place de nombreux projets de durabilité sur son territoire communal. La liste des actions déjà mises en place par la Municipalité se trouve dans le Tableau 1.

Thème	Démarche	État au 01/12/2022
Mobilité	Rationalisation des trajets professionnels par les employés	En cours
Alimentation, déchets	Ramassage porte-à-porte des déchets verts (crus-cuits)	En cours
	Action de sensibilisation à la qualité des déchets verts (lutte contre le plastique)	En cours
Aménagement	Révision du PACom (limitation zones à bâtir)	En cours
Voirie	Choix de véhicules plus performants et moins polluants.	En cours
	Passage aux machines portatives à accumulateurs	En cours
	Éparage des bords de route moins fréquent et sur une largeur réduite	En cours
	Désherbage manuel des bords de route	En cours
Espaces verts, biodiversité	Arrêt complet de produits phytosanitaires depuis plusieurs années	En cours
	Fauche moins intensive durant la floraison dans les 4 cimetières, avec la mise en place de panneaux d'information	En cours
	Désherbage manuel des places de jeux et des cimetières	En cours
	Aménagement de massifs en biodiversité et fourniture locale	En cours
	Mise en place de prairies fleuries naturelles dans plusieurs petites parcelles communales	En cours
	Contrôle de l'approvisionnement de l'eau par système électronique avec relevé hebdomadaire de la consommation afin de savoir s'il y a des fuites sur le réseau	En cours
	Promotion de la Charte des jardins	En cours
Énergie	Changement de presque la totalité de l'éclairage public par des LED	En cours

	Pose de panneaux photovoltaïques sur tous les bâtiments communaux qui ont été rénovés	Terminé
	Changement progressif des chaudières à mazout contre des pompes à chaleur pour tous les bâtiments communaux	En cours
	Projet de création d'un réseau d'autoconsommation sur le site de Bellicot-Grand Record et installation de bornes de recharge électrique	En cours
	Changement progressif de l'éclairage intérieur des bâtiments communaux par du LED	En cours
	Mise en place d'une procédure de contrôle via un bureau mandataire pour l'octroi des permis de construire	Terminé

Tableau 1 - Liste des actions réalisées ou en cours à Echichens

Profil climatique

Le profil climatique de la commune d'Echichens a été réalisé en mai 2022 sur la base des outils fournis par le Canton et traite de l'année 2019. Il donne les indications de base nécessaires à la bonne compréhension des principaux postes d'émissions de GES (volet 1) et des principaux enjeux d'adaptation (volet 2) sur le territoire de la commune.

Volet 1 : Principaux postes d'émissions de GES

Le bilan carbone d'un-e habitant-e du territoire d'Echichens se monte à 15.3 tonnes de CO₂eq. par an, soit très légèrement au-dessus de la moyenne suisse (15 tonnes de CO₂eq. par an et par personne). Les objectifs de réduction fixés par le Canton nécessitent une réduction de plus de 50% d'ici 2030 et de 90% d'ici 2050 (Figure 2).

La grande partie des émissions, que ce soit en Suisse ou dans la commune, sont qualifiées de "indirectes": elles proviennent de la fabrication des biens et de la production d'énergie et ne sont donc pas émises directement sur le territoire concerné. Par opposition, les émissions directes sont émises sur le territoire.

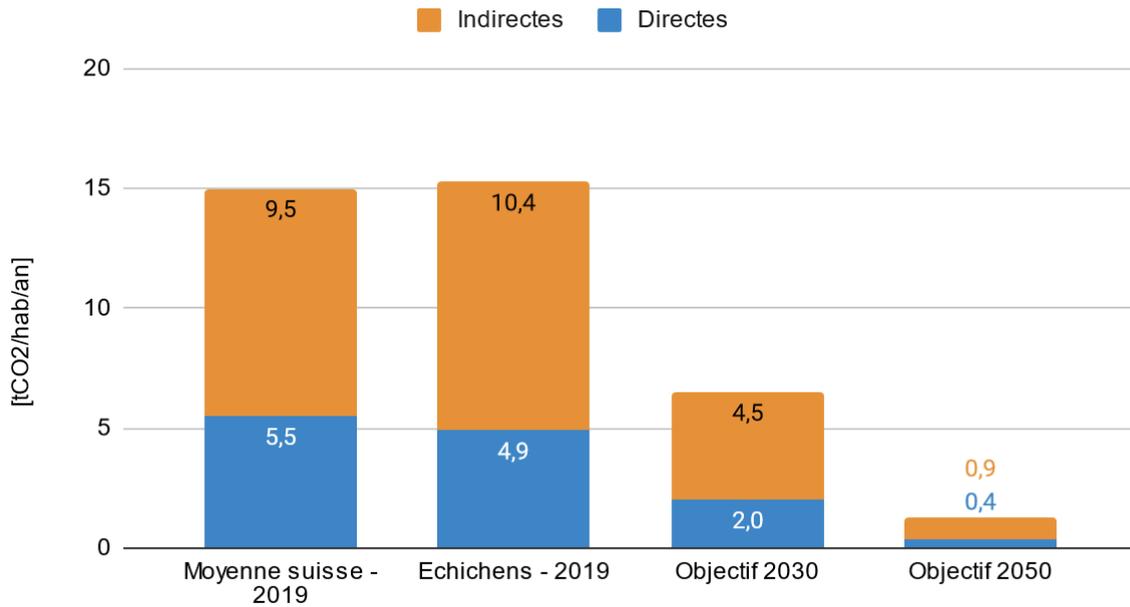


Figure 2 : Bilan carbone actuel et objectifs de réduction alignés avec la stratégie climatique suisse et les Accords de Paris.

Deux bilans carbone ont été réalisés : le bilan territorial et le bilan de l'administration communale.

Bilan territorial

Le bilan territorial comptabilise les postes d'émissions des activités qui se situent sur le territoire communal et qui sont générées par les activités des habitant-e-s de la commune (Figure 3).

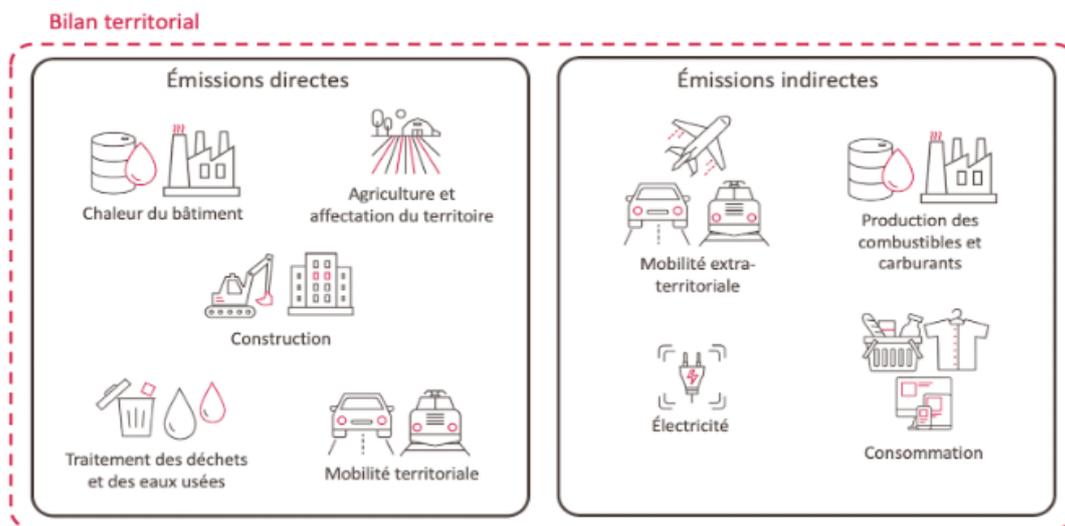


Figure 3 : Données prises en compte dans le bilan territorial (source : bilan carbone, Vaud)

La majorité des émissions de gaz à effet de serre proviennent de la consommation (36%), dont la principale partie est générée par l'alimentation¹² (Figure 4). La mobilité représente 24% du bilan

¹² Dans Consommation sont incluses les catégories suivantes (par ordre du plus impactant au moins) : Alimentation et boissons (14% du bilan carbone total), Biens et services divers (5%), Loisirs et culture (4%), Santé (4%), Restaurants et hôtels (4%), Habits et chaussures (3%), Numérique (ICT) (1%).

carbone, explicable à 99% par la voiture et l'avion. L'énergie représente 20% du bilan carbone et fait donc également partie des priorités. L'agriculture représente 9% des émissions, la construction et les infrastructures 11% et le traitement des déchets et des eaux usées représentent moins de 1% des émissions.

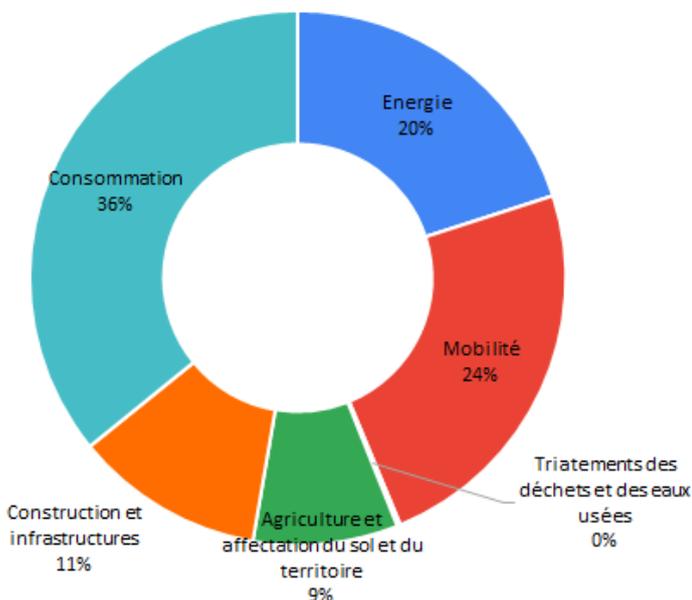


Figure 4 : Répartition des émissions de gaz à effet de serre du territoire d'Echichens

Bilan de l'administration communale

Le bilan carbone de l'administration communale a aussi été réalisé (Figure 5). Bien que minime en comparaison avec un bilan territorial, il met en évidence les postes sur lesquels l'administration peut réduire son impact et ainsi servir d'exemple pour sa population. Dans le cas d'Echichens, les émissions associées à la construction et aux infrastructures représentent plus de 33% des émissions totales. Cette valeur est calculée sur la base des investissements effectués dans les routes, bâtiments et autres travaux de génie civil.

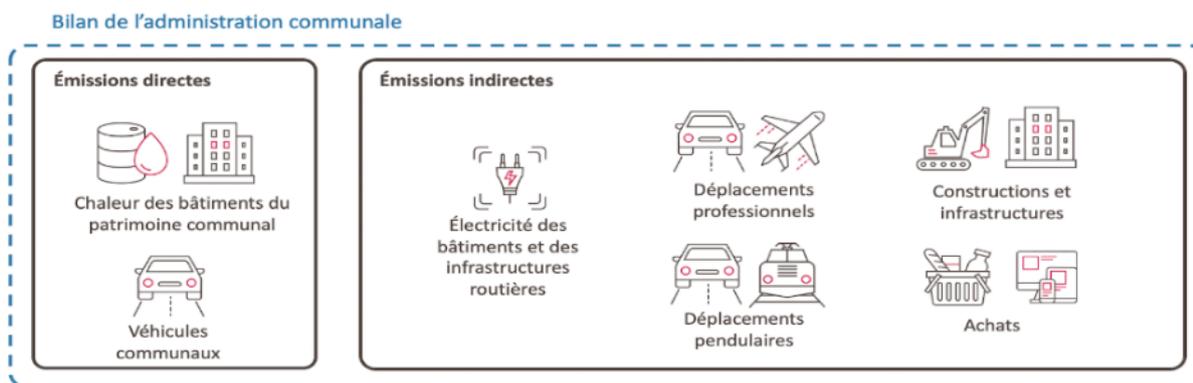


Figure 5 : Données prises en compte dans le bilan carbone de l'administration communale (source : bilan carbone, Vaud)

L'énergie représente 51% du bilan carbone (Figure 6). Elle concerne en grande majorité l'énergie utilisée pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux.

Bilan carbone de l'administration - répartition des émissions

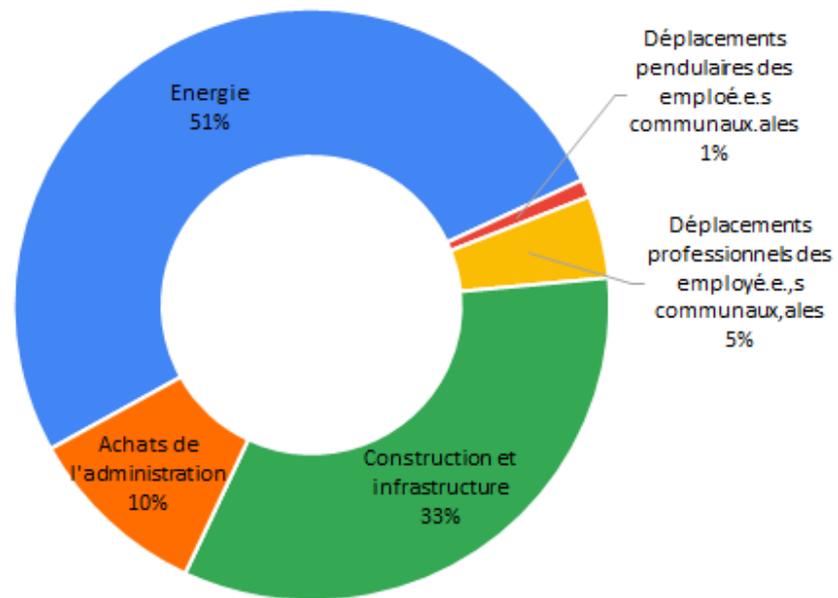


Figure 6 : Répartition des émissions de gaz à effet de serre de l'administration communale d'Echichens

Volet 2 : Principaux enjeux d'adaptation

En ce qui concerne les enjeux d'adaptation aux changements climatiques, la commune d'Echichens se situe dans la zone géographique "Agglomération". Les évolutions climatiques attendues, ainsi que les enjeux et les risques qui y sont liés, sont comparables à ceux des autres communes situées au sein de ce périmètre.

Sans mesures de protection du climat, les principaux changements climatiques attendus dans les agglomérations d'ici à 2060 se caractérisent par une hausse des températures et du nombre de journées tropicales, ainsi qu'une augmentation de l'intensité et de la fréquence des épisodes de fortes précipitations (Figure 7).

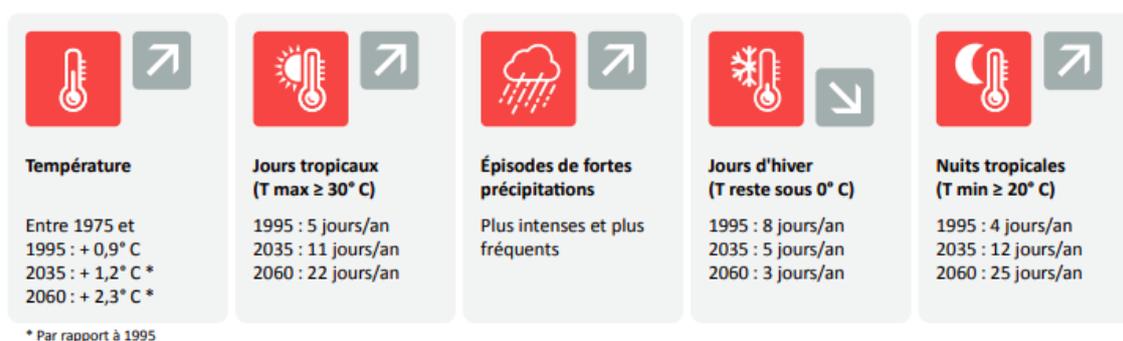


Figure 7 : Évolutions climatiques attendues dans les grandes agglomérations (source : Canton de Vaud)

La modification des paramètres climatiques, et la rapidité à laquelle ils se produisent, ont de nombreuses répercussions sur les sociétés (Figure 8). L'augmentation des fortes chaleurs et des crues peuvent avoir des conséquences sur la santé des personnes et leur bien-être (déshydratation, intoxication alimentaire par de l'eau contaminée, réduction de la productivité au travail, dommages aux personnes, etc.). Les tempêtes, grêle et fortes précipitations peuvent également endommager diverses infrastructures nécessaires pour assurer des services de base (hôpitaux, production d'énergie, etc.). Les cultures agricoles et viticoles seront impactées par une modification du régime des précipitations.

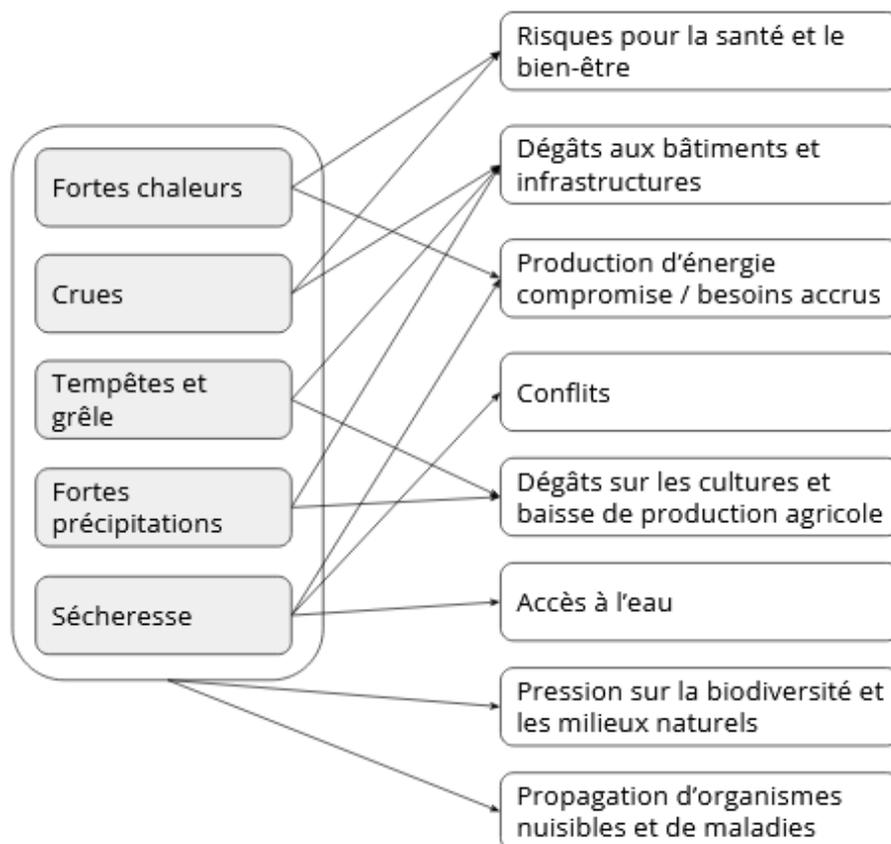


Figure 8 : Évolution du climat et impacts sur les sociétés. Les impacts peuvent se renforcer entre eux. (Source : Alterna sur la base du Canton de Vaud)

La modification des paramètres climatiques impacte la biodiversité à travers notamment une dégradation des milieux naturels et une pression sur les espèces animales et végétales pouvant mener à leur extinction. Ceci aura des répercussions sur les sociétés, par exemple via une réduction de la pollinisation, problématique pour l'agriculture. Le développement d'organismes nuisibles et la propagation d'espèces exotiques sont favorisés et peuvent impacter la santé (allergies, nouvelles maladies) et les milieux naturels (état de santé des forêts, érosion des berges, etc.).

Tous ces impacts peuvent se renforcer entre eux.¹³

Profil énergétique

Le profil énergétique de la commune d'Echichens a été réalisé en mai 2022 sur la base des données transmises par le Canton. Il donne des indications nécessaires à la bonne compréhension des consommations et productions d'énergie, ainsi que des potentiels en énergie renouvelable à l'échelle de la commune.

¹³ Pour en savoir plus sur les enjeux d'adaptation du plateau : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/DIT/Durabilite/Communes/PECC/PECC_fiches/PECC-fiches-adaptation-Plateau-v3.pdf

Sur le territoire communal, 71% des bâtiments ont été construits avant 2000 et n'ont pas été assainis depuis au moins 20 ans (Figure 9). Si l'ensemble de ces bâtiments était rénové, cela permettrait de réduire les besoins en énergie de 67% (profil énergétique, 2021). L'assainissement des bâtiments est donc une étape primordiale avant même de changer son système de chauffage.

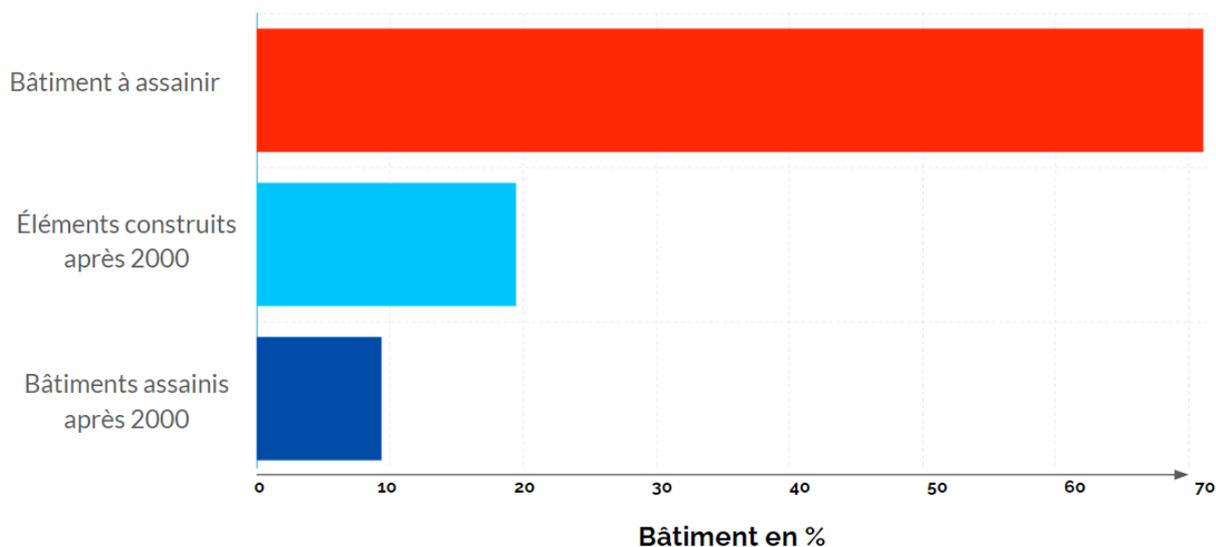


Figure 9 : État de l'assainissement des bâtiments du territoire d'Echichens en 2021

78% du chauffage des bâtiments se fait par des énergies fossiles (gaz, mazout) ou de l'électricité directe (Figure 10). En comparaison, la moyenne cantonale est de 78% (CADENER, 2021). Le mazout et le gaz sont des énergies non renouvelables qui contribuent fortement aux dérèglements climatiques (pour rappel, 20% du bilan territorial de la commune provient de l'énergie). Concernant les chauffages électriques, ce type de chauffage peut être remplacé par des solutions plus efficaces afin de garder l'électricité pour des besoins où elle ne peut être remplacée. En effet, la consommation en électricité de ce type de chauffage représente 15% de la consommation électrique vaudoise en hiver. Ils seront interdits dans le Canton de Vaud d'ici à 2033¹⁴.

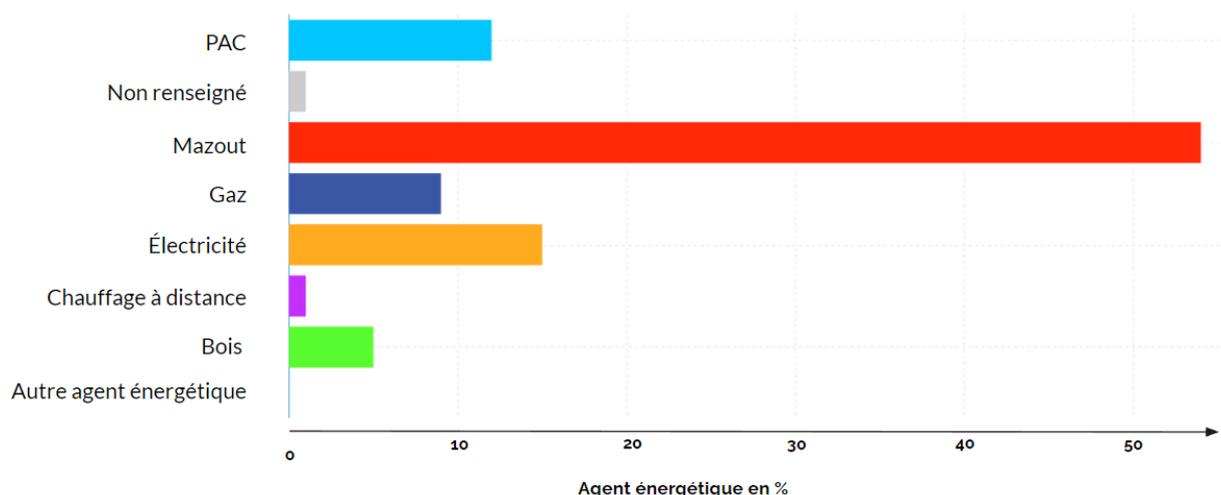


Figure 10 : Consommation d'énergie estimée pour le chauffage des bâtiments, selon l'agent énergétique

¹⁴ Pour davantage d'informations : <https://www.rts.ch/info/regions/vaud/13644446-tous-les-chauffages-electriques-seront-bel-et-bien-interdits-dans-le-canton-de-vaud.html>

Les pompes à chaleur, le bois, ainsi que le chauffage à distance, considérés comme des énergies renouvelables, sont des agents énergétiques qui couvrent actuellement 18% des besoins énergétiques du chauffage. La commune dispose d'un petit potentiel pour les réseaux thermiques (Figure 11).

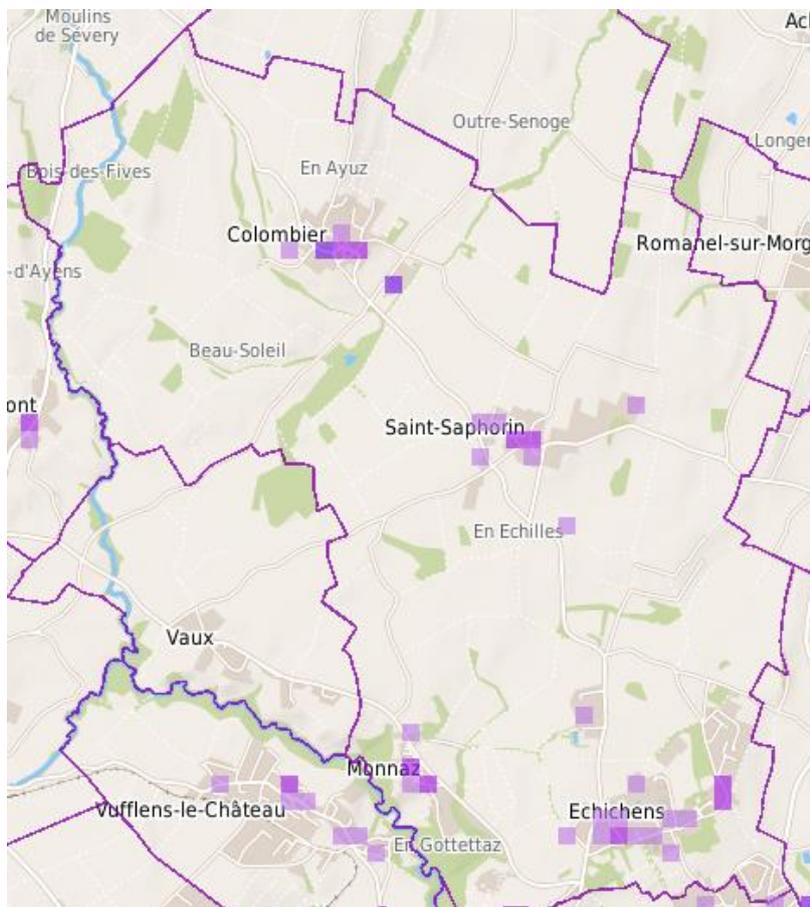


Figure 11 : Cadastre des zones potentielles aux réseaux thermiques. Plus le violet est foncé, plus la zone est favorable. (Source : geo.vd.ch)

La consommation électrique d'Echichens s'élève à 10'604 MWh/an en 2021, ce qui correspond à une moyenne de 3'241 kWh/an par habitant.e.s (sur la base du bilan carbone). Cette consommation est moins importante que la moyenne cantonale (moyenne cantonale de 4'970 kWh/hab/an (DIREN, 2020) mais elle a augmenté en 2021 par rapport aux années précédentes.

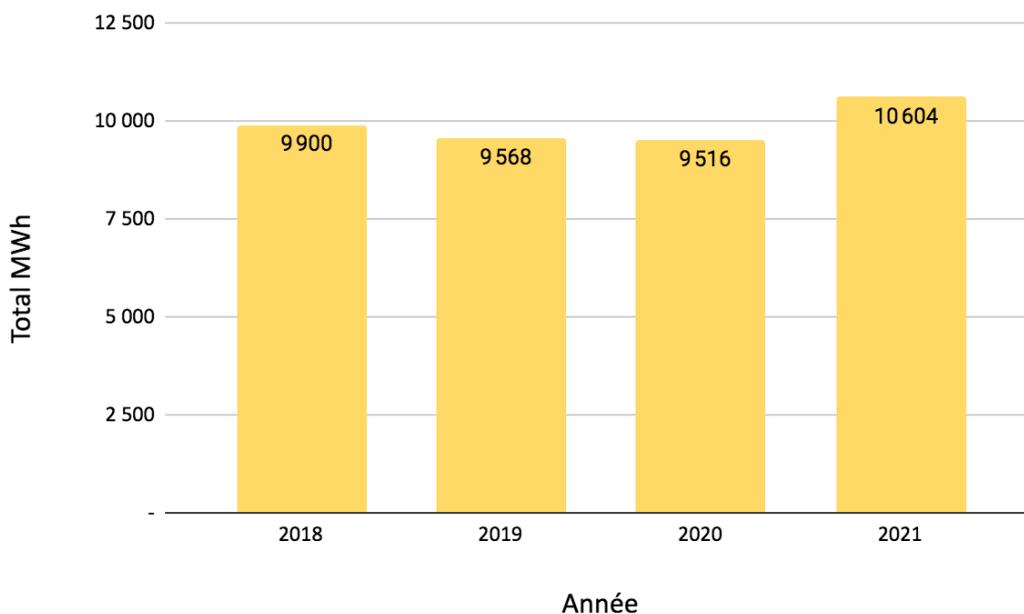


Figure 12 : Evolution de la consommation électrique totale sur le territoire de Echichens

La commune utilise 6,2% du potentiel solaire réalisable sur les surfaces de toiture pour la production d'électricité au moyen de systèmes photovoltaïques, ce qui est au-dessus de la moyenne suisse (5.8%) (Suisseenergie, 2023). La production a rapidement augmenté ces dernières années (Figure 13). La puissance électrique installée sur le territoire et le nombre d'installations ont plus que doublé entre 2018 et 2021.

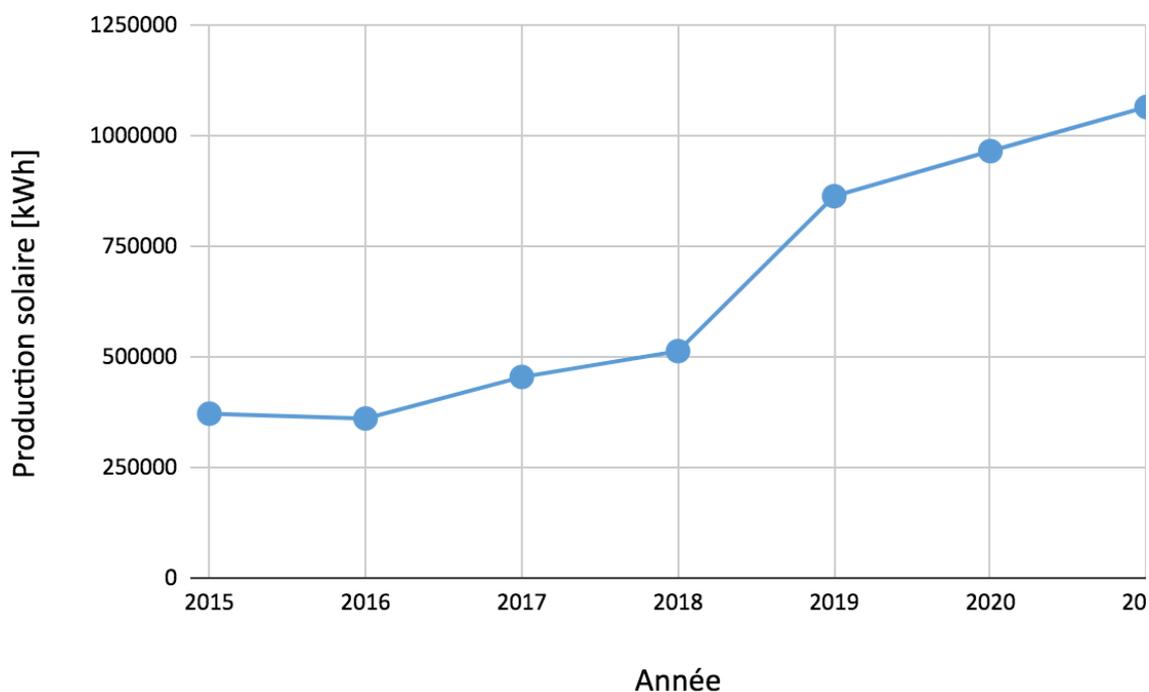


Figure 13 : Évolution de la production solaire photovoltaïque sur le territoire de Echichens

4. Élaboration du Plan énergie-climat et démarche participative

Déroulé global

Le présent PECC a été réalisé de manière coordonnée avec 4 autres communes de Région Morges, et des actions intercommunales ont été développées avec les 10 communes de Région Morges. Le déroulé de cette démarche est décrit dans le schéma ci-dessous (Figure 14).

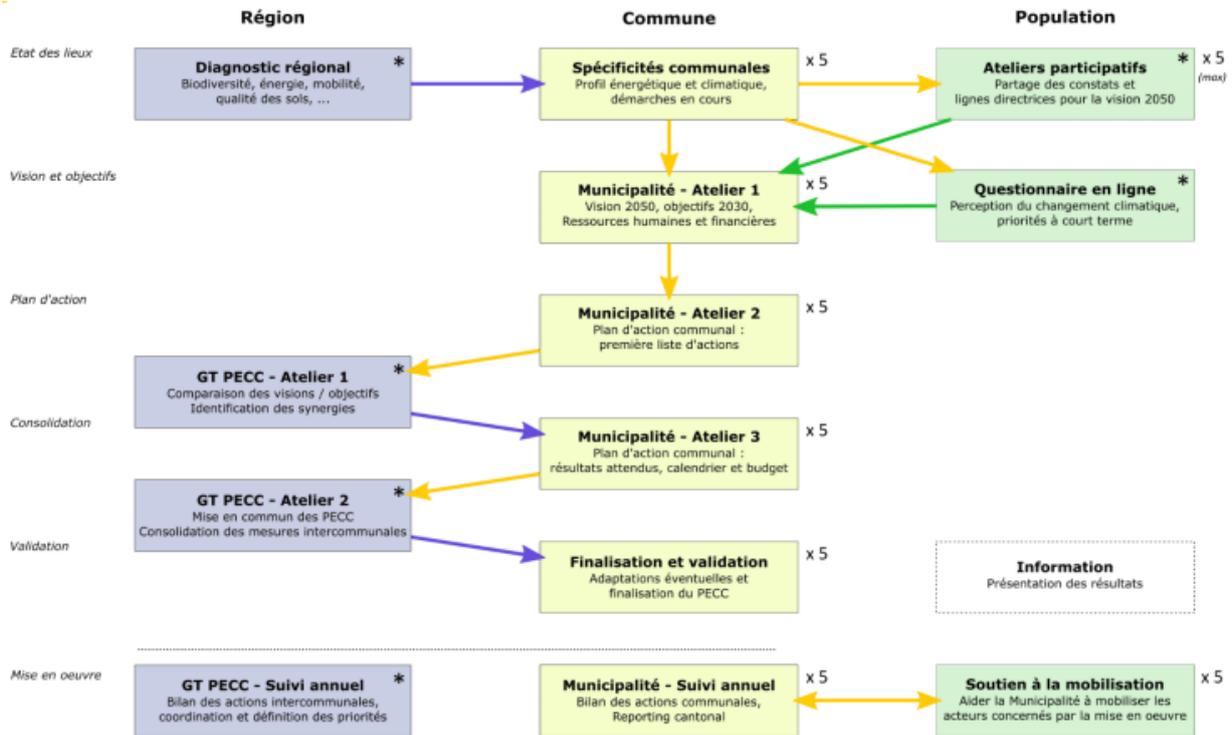


Figure 14 : Déroulé de l'élaboration des PECCs de Région Morges (source : Région Morges)

Déroulé de la démarche d'Echichens

Le présent Plan énergie-climat a été élaboré en collaboration fine entre la Municipalité et Alterna et a fait l'objet d'une démarche participative.

Le PECC a été élaboré en 2022 de la manière suivante :

1. Le 16 mars, une séance de lancement du PECC s'est déroulée avec une délégation municipale pour présenter la démarche et établir un calendrier.
2. Le 9 mai, un atelier "Vision et objectifs" de 2h a été organisé avec cinq personnes du conseil communal. Ils.elles ont eu l'occasion de partager leurs préoccupations face aux changements climatiques, de construire une vision de leur commune en 2050 et de définir des objectifs pour 2030. Le Syndic, Monsieur Jobin, ainsi que la secrétaire, Madame Pingoud, étaient également présent-e-s en tant qu'observateur-trice.
3. De début mai à début juin, un sondage a été diffusé aux ménages du territoire via un tout-ménage et le journal communal. L'objectif était de récolter leurs préoccupations, la perception

de l'engagement de la commune ainsi que les priorités. 230 réponses ont été collectées et analysées.

4. Le 8 juin, un atelier "Vision et objectifs" a été organisé avec des représentant.e.s de la Municipalité afin de finaliser la vision et les objectifs sur la base des propositions de l'atelier participatif et des retours du sondage.
5. Le 22 juin, un atelier "Actions" a été organisé avec des représentant.e.s de la Municipalité, afin d'identifier des idées d'actions pour chaque objectif, en tenant compte des résultats du sondage.
6. Le 31 août, un atelier "GT PECC" a eu lieu, avec des représentants de toutes les communes de Région Morges (le COPOL environnement). Le but était de partager les objectifs des communes et de trouver des actions à développer à l'échelle intercommunale. Un poster a été développé pour chaque commune, comprenant le diagnostic (si existant), la vision et les objectifs. Une quinzaine d'actions ont été identifiées lors de cet atelier. (figures 15 et 16)
7. Le 5 octobre, un atelier "Consolidation des actions" a été organisé avec des représentant.e.s de la Municipalité. Le but était de trier, prioriser et affiner les actions afin d'aboutir à un premier plan d'action comprenant un calendrier préalable et une personne responsable par action.
8. Le 12 octobre, un deuxième atelier "GT PECC" a eu lieu pour préciser les actions identifiées dans le premier atelier GT PECC. Les communes ont pu proposer des modifications des actions et s'inscrire aux actions auxquelles elles voulaient participer.
9. En décembre, des rencontres individuelles avec chaque responsable se sont déroulées afin de valider le contenu de chaque fiche action, notamment le chiffrage et la mise en œuvre.



Figure 15 : GT PECC 1 - Prise de connaissance des posters des communes



Figure 16 : GT PECC 1 - Travail sur les actions

5. Vision et objectifs

Vision à l'horizon 2050

La Commune d'Echichens a défini sa vision à l'horizon 2050, dans laquelle s'inscrit son Plan énergie et climat communal. Cette vision, qui va orienter les objectifs et les actions, est la suivante :

Nous sommes à Echichens en 2050. La commune est organisée autour du vivre-ensemble.

La commune est résiliente et consomme moins d'énergie. La commune produit et consomme en priorité des énergies renouvelables. La consommation d'énergie globale a diminué. Tous les bâtiments sont bien isolés. Les panneaux solaires photovoltaïques et thermiques produisent de l'énergie et de la chaleur pour des communautés énergétiques et une consommation locale de préférence. Des pompes à chaleur ont été installées dans toute la commune là où les bâtiments ne sont pas raccordés à un chauffage à distance.

L'éclairage public a été réduit et les réverbères restants s'allument uniquement quand une personne s'en approche.

Une révolution a eu lieu en matière de mobilité. La mobilité douce est favorisée, tout en maintenant les libertés individuelles. Les habitants et habitantes se déplacent à pied et à vélo en toute sécurité. Des pistes cyclables en site propre ont été créées entre les villages de la commune et jusqu'à Morges. Un bus dessert les villages toutes les 15 minutes. Des voitures partagées neutres en CO2 sont à

disposition de la population. Des solutions de recharge pour voitures électriques ont été installées dans les villages.

Dans l'optique d'une gestion optimale de l'eau, la Commune a mis en place des mesures permettant de prioriser son utilisation. La récupération de l'eau de pluie est encouragée pour toutes les constructions et un système d'irrigation pour assurer la productivité agricole a été mis en place.

La Commune encourage une production agricole vivrière, réalisée dans le respect de l'environnement et de la biodiversité, en conformité avec les politiques de la Confédération et du Canton. De cette manière, la population disposera d'une offre alimentaire locale. Il y a davantage d'arbres et de milieux favorables à la biodiversité. Suite aux changements climatiques, les espèces végétales ont été adaptées.

Grâce à l'éducation et à l'engagement de tous, la population ne consomme que de la viande produite localement et toutes les parties de l'animal sont valorisées. La Commune encourage la communauté locale à produire de la nourriture dans leurs jardins. Les artisans locaux vendent leurs produits directement à la population.

Une politique communale est menée pour assurer une cohésion sociale et une entraide intergénérationnelle. La Commune, exemplaire, sensibilise régulièrement sa population aux enjeux climatiques. La Commune peut soutenir toute démarche de la population allant dans le sens de la vision 2050.

La Municipalité reste attentive et adapte sa vision à toutes les technologies innovantes qui sont développées en faveur de la durabilité et de la qualité de vie.

Validée en Municipalité, le 8 juin 2022

Afin de fédérer l'ensemble des acteur·trice·s et de communiquer l'essence de cette vision, la Municipalité, a défini le slogan suivant :

“Ensemble dans le monde de demain”

Objectifs à l'horizon 2030

En s'appuyant sur l'état des lieux et la vision, la Commune d'Echichens a défini les objectifs sur lesquels elle souhaite concentrer ses efforts durant les prochaines années. Ces objectifs recouvrent trois axes : sensibilisation de la population, adaptation aux changements climatiques et réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ils sont formulés à l'horizon 2030, mais pourront faire l'objet d'éventuelles adaptations à l'issue de la mise en œuvre du présent PECC. Ils sont décrits dans le tableau ci-dessous (Tableau 2).

Axe	Thème	Objectif
Sensibilisation	Transversal	Impliquer la population dans la mise en œuvre d'actions climatiques
	Exemplarité	Diminuer de moitié les émissions de CO2 liées aux activités professionnelles
		Les bâtiments communaux sont isolés énergétiquement et autonomes en énergie
Réduction	Énergie	Avoir un éclairage urbain économe et respectueux de l'environnement
		Développer les modèles et les moyens pour maximiser l'autoconsommation de l'énergie d'origine renouvelable et locale
		Encourager la production d'énergie thermique locale bas carbone
	Mobilité	Favoriser la mobilité douce et l'utilisation des transports publics
	Consommation	Faciliter l'accès aux produits du terroir pour la population
Adaptation	Biodiversité	Conserver et augmenter l'arborisation de la commune
		Favoriser la biodiversité sur le territoire communal
		Favoriser les toitures extensives et les murs végétalisés
	Eau	Permettre à l'agriculture d'avoir un apport en eau suffisant
		Promouvoir l'utilisation parcimonieuse de la ressource eau

Tableau 2 - Objectifs de la Municipalité d'Echichens

6. Plan d'actions

Le présent **plan d'actions** détermine les actions que la Municipalité s'engage à réaliser sur son territoire au cours des trois prochaines années, en tenant compte des ressources à disposition et de l'état des lieux réalisé. Ces actions, définies en lien avec les fiches d'action proposées par le Canton, s'inscrivent dans la vision communale et contribuent à concrétiser les objectifs communaux définis précédemment.

Les actions que la Municipalité s'engage à mettre en œuvre sont détaillées dans le tableau ci-dessous (Tableau 3), qui inclut les actions intercommunales auxquelles la Municipalité a souscrit (actions numérotées "RM").

Les actions retenues sont affinées dans le tableau de suivi des actions ainsi que dans les fiches actions. Le suivi de la mise en œuvre est défini dans le chapitre suivant.

Fiche VD	Thème	Objectif	n°	Titre de l'action
1	Transversal	Impliquer la population dans la mise en œuvre d'actions climatiques	1	Octroyer un crédit annuel à la commission développement durable pour qu'elle puisse mettre en œuvre des actions concrètes
2	<i>Dans le cadre de l'action n°18, une subvention va être développée et un fonds constitué.</i>			
3	<i>Dans le cadre des actions n°RM 9, 11 et 14, le personnel communal est formé à diverses thématiques en lien avec l'énergie et la durabilité.</i>			
4	Énergie	Développer les modèles et les moyens pour maximiser l'autoconsommation de l'énergie d'origine renouvelable et locale	6	Sensibiliser la population aux enjeux de la transition énergétique
	<i>Chaque année, une action participative sera déterminée en fonction des actions prévues dans le PECC. Voir par exemple, actions n°6, 9, RM 9, RM 7, 11 ou 12.</i>			
	<i>La population a été impliquée dans la phase d'élaboration du présent PECC (voir chapitre 4 : Élaboration du Plan énergie-climat et démarche participative)</i>			
5	Exemplarité	Diminuer de moitié les émissions de CO2 liées aux activités professionnelles	2A	Élaborer une politique d'achats responsables
			2B	Acheter des véhicules et outils électriques au fur et à mesure
9 Hors livrables	Consommation	Faciliter l'accès aux produits du terroir pour la population	RM 2	Favoriser la diminution du gaspillage alimentaire dans les cantines et les manifestations
			9	Identifier les besoins d'organiser un marché des produits du terroir
10 Hors livrables	Énergie	Développer les modèles et les moyens pour maximiser l'autoconsommation de l'énergie d'origine renouvelable et locale	RM 9	Élaborer une communication de base sur la transition énergétique pour les citoyens et former le personnel communal
11	Exemplarité	Les bâtiments communaux sont isolés énergétiquement et autonomes en énergie	3	Réaliser un diagnostic de l'état énergétique des bâtiments communaux et prioriser leur rénovation
11	Énergie	Développer les modèles et les moyens pour maximiser l'autoconsommation de l'énergie d'origine renouvelable et locale	6B	Rendre autonome en énergie à hauteur de 60% les bâtiments communaux et proposer l'énergie excédentaire aux bâtiments privés
12	Énergie	Avoir un éclairage urbain économe et respectueux	4	Réduire la consommation de l'éclairage public et de l'éclairage des infrastructures

Fiche VD	Thème	Objectif	n°	Titre de l'action
		de l'environnement	RM 8	Avoir un éclairage urbain économe et respectueux de l'environnement et de la santé
13	Énergie	Développer les modèles et les moyens pour maximiser l'autoconsommation de l'énergie d'origine renouvelable et locale	RM 5	Ajuster la planification énergétique territoriale du PALM à l'échelle communale
14	Énergie	Développer les modèles et les moyens pour maximiser l'autoconsommation de l'énergie d'origine renouvelable et locale	RM 6	Planifier et coordonner la mise en place de chauffages à distance à l'échelle intercommunale
15	Énergie	Développer les modèles et les moyens pour maximiser l'autoconsommation de l'énergie d'origine renouvelable et locale	RM 7	Organiser des appels d'offre groupés pour l'achat et l'installation de panneaux solaires photovoltaïques
		Encourager la production d'énergie thermique locale bas carbone	7	Communiquer sur les procédures à suivre
16	Mobilité	Favoriser la mobilité douce et l'utilisation des transports publics	8	Élaborer un plan de mobilité à l'échelle communale
			RM 4	Mettre en œuvre des mesures simples pour sécuriser les itinéraires cyclables et piétons
17	Biodiversité	Conserver et augmenter l'arborisation de la commune	10	Créer des couloirs arborisés sur les places bétonnées d'Echichens
			12	Réaliser des commandes groupées d'arbres
	Biodiversité	Favoriser la biodiversité sur le territoire communal	13	Développer des prairies fleuries dans les espaces verts communaux
17	Biodiversité	Favoriser la biodiversité sur le territoire communal	14	Adapter la fauche pour que les espaces verts soient fleuris de mai à fin septembre
			15	Communiquer sur l'exemplarité de la commune
		Favoriser les toitures extensives et les murs végétalisés	16	Créer des couvertures vertes sur les bâtiments communaux
		Favoriser la biodiversité sur le territoire communal	RM 12	Compléter la charte des jardins sur les enjeux d'adaptation aux changements climatiques et assurer sa promotion
<i>La formation du personnel est prévue dans le cadre de l'action n°14</i>				
<i>Un inventaire des arbres d'importance cantonale est en cours de réalisation.</i>				

Fiche VD	Thème	Objectif	n°	Titre de l'action
18	Biodiversité	Conserver et augmenter l'arborisation de la commune	11	Favoriser la replantation d'espèces indigènes et adaptées aux changements climatiques
				<i>La formation du personnel et une action de communication sont prévues dans le cadre de l'action RM 12.</i>
19	Eau	Promouvoir l'utilisation parcimonieuse de la ressource eau	17	Étudier le potentiel d'alimentation en eau régionale pour l'arrosage ciblé des cultures pérennes
			18	Sensibiliser/subventionner les propriétaires pour l'installation de récupérateurs d'eau de pluie
			19	Sensibiliser la population et les professionnels à une utilisation économe de l'eau
			RM 11	Diminuer la consommation d'eau de l'administration communale et établir un plan sécheresse
22	Eau	Promouvoir l'utilisation parcimonieuse de la ressource eau	RM 10	limiter et réduire l'imperméabilisation des sols
				<i>Dans le cadre de l'action RM 10, des actions seront définies pour protéger les sols et communiquer la démarche à la population.</i>

Tableau 3 - Liste des actions du PECC d'Echichens

7. Gouvernance et suivi de la mise en œuvre

Gouvernance

Actions intercommunales

Les actions intercommunales sont de deux types : coordonnées ou régionales. Les actions régionales sont entièrement pilotées par Région Morges qui planifie des séances de travail pour réunir les communes concernées. Le pilotage des actions intercommunales est effectué par le comité de politique régionale concerné (Mobilité ou Environnement). (Figure 17)

Dans le cadre des actions coordonnées, les communes intéressées se réunissent selon des modalités à définir au lancement de l'action. Région Morges peut ou non apporter son soutien administratif et/ou technique.



Figure 17 : Organigramme de Région Morges (source : Région Morges)

Actions communales

Pour les actions communales, la **Municipalité** est responsable d'adopter et de piloter la mise en œuvre du PECC. Elle fixe les priorités et les objectifs à atteindre, détermine le calendrier et les budgets et supervise la mise en œuvre des actions communales. Elle engage l'action de chaque dicastère désigné afin d'initier les mesures nécessaires. Elle est responsable d'attribuer les mandats, d'activer les partenariats ou d'effectuer les demandes de crédits nécessaires à la réalisation des actions. Elle veille au respect du calendrier et des budgets, en adaptant le cas échéant les objectifs et le plan d'action selon l'évolution des projets.

Le **Conseil communal**, a pour principales tâches :

- d'accorder ou non les budgets et investissements nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action proposé par la Municipalité
- de prendre connaissance du PECC, si la Municipalité le juge pertinent ou si elle doit répondre à une intervention d'un-e conseiller-ère.

Pour toute cette démarche, la Municipalité est accompagnée par un bureau prestataire. Celui-ci l'appuie dans l'élaboration des profils énergétiques et climatiques, la fixation des objectifs ainsi que l'identification et le suivi annuel des mesures du plan d'action. Le bureau prestataire lui apporte également un soutien dans les démarches nécessaires pour les demandes de subventions, ainsi que pour l'attribution de mandats complémentaires relatifs aux projets spécifiques.

Pour assurer la coordination opérationnelle, un **groupe de suivi PECC** est créé. Ce groupe est composé comme suit :

- Le syndic, en charge de l'environnement
- La secrétaire municipale
- Le chef du Service Voirie & Bâtiments
- Un-e représentant-e du bureau prestataire

Ce groupe se réunit avec les objectifs suivants :

- passer en revue les actions en cours ;
- identifier les actions à initier pour cette année ;
- déterminer les actions de communication (chapitre 8) ;
- anticiper les éventuelles demandes de subventions.

La Municipalité fait également des points récurrents lors de ses séances.

De plus, une séance de "GT PECC" avec toutes les communes de Région Morges est organisée annuellement. Son but sera de faire le point de situation sur la mise en œuvre des actions intercommunales, d'identifier les réussites et les blocages et de proposer des adaptations des mesures.

Il se réunit une fois par an pour préparer les travaux annuels du PECC, et notamment :

- faire un point de situation sur les actions engagées ;
- identifier les réussites et les blocages ;
- effectuer les ajustements nécessaires.

Il informe régulièrement la Municipalité de l'avancée des travaux, à travers un point récurrent porté à l'ordre du jour de ses séances.

Tableau de suivi

La mise en œuvre des projets du plan d'action fait l'objet d'un suivi régulier, par le biais d'un Tableau de suivi des actions. Ce tableau donne une vue d'ensemble de l'état de réalisation des actions et des prochaines étapes. Il est régulièrement tenu à jour par le groupe de suivi, avec l'aide du bureau prestataire.

Il fait l'objet d'au moins une révision annuelle, afin de garantir l'atteinte des résultats souhaités, d'évaluer l'avancement de la réalisation des actions et, le cas échéant, de procéder aux adaptations nécessaires. Cette révision doit être validée par la Municipalité.

Le tableau de suivi actualisé est ensuite remis, chaque année, aux autorités cantonales pour ouvrir le droit au versement des tranches annuelles de la subvention. La date de référence correspond à la validation de ce présent document par la Municipalité.

Sources de financement

Le portage, la supervision et le suivi général de la démarche bénéficient de l'accompagnement du bureau prestataire (cf. ci-dessus). Le mandat confié à ce bureau porte sur une durée de 4 ans. Ledit mandat équivaut à un montant hors taxe de 24'064 CHF pour les 4 ans. La première année étant l'année d'élaboration du PECC les prestations du bureau équivalent à un montant de 14'424 CHF HT. Les 3 années suivantes, correspondant au suivi de la mise en œuvre, nécessitent un montant de 2'640CHF HT par année. Ces montants ont été portés au budget et sont subventionnés à 50% par l'Etat de Vaud. La

validation du présent document de planification directrice par les autorités cantonales ouvre le droit au versement de la première tranche¹⁵.

L'élaboration du PECC est une démarche coordonnée par Région Morges. Certaines prestations sont donc mutualisées pour les cinq communes de la région établissant un PECC.

Actions intercommunales et communales

Les actions intercommunales coordonnées sont financées par les communes participantes. Les actions régionalisées sont financées par le budget de Région Morges.

Chaque mesure communale identifiée dans le cadre du plan d'action est, dans la mesure du possible, intégrée au budget de fonctionnement ou au plan des investissements. Les différentes sources de financement possibles pour les actions sont les suivantes :

- Budget de fonctionnement des différents dicastères concernés;
- Demandes spécifiques de crédits au Conseil général;
- Fonds pour l'énergie, le climat et ou la durabilité
- Subventions fédérales ou cantonales à solliciter.

La source de financement de chaque mesure est indiquée dans sa fiche et dans le tableau de suivi.

Le budget global nécessaire à la mise en œuvre des actions et projets proposé dans le cadre du PECC fait l'objet d'une évaluation et d'une adaptation annuelle par la Municipalité, sur recommandation du groupe de suivi avec l'appui du bureau mandataire.

8. Communication du PECC

La Municipalité s'engage à communiquer à la population sur la réalisation des projets prévus dans le cadre du plan d'action. Elle veille à la cohérence des messages et à créer une dynamique en faveur de la durabilité, du climat et de la transition énergétique. Elle informe la population de la mise en œuvre des actions (exemplarité) et l'implique lorsque cela est pertinent.

Le groupe de suivi, avec l'aide du bureau prestataire, est chargé de proposer des actions de communication à la Municipalité, le cas échéant en collaboration avec des partenaires externes ou d'autres communes. Selon le public visé, les canaux suivants pourront être activés :

- Séance d'information
- Tous-ménages
- Page dédié sur le site web
- Journal communal

En s'appuyant sur les outils proposés par différentes entités, la Municipalité met également en avant les possibilités d'actions au niveau de la population. À cet égard, elle communique notamment sur les soutiens financiers disponibles et relaie auprès de sa population les campagnes et programmes de sensibilisation existants.

Une attention particulière sera donnée à l'organisation d'événements qui permettent d'aller au-delà de l'information, en rendant active la population, en touchant un public plus large et en collaborant avec les sociétés ou associations locales.

¹⁵ Les conditions de subventionnement sont précisées dans une [directive](#).

9. Conclusion

Par le présent document, la Commune de Echichens s'engage activement dans une politique énergétique, climatique et de durabilité. Cette démarche vise en particulier à réduire les émissions de gaz à effet de serre en diminuant en premier lieu sa consommation d'énergies fossiles et en augmentant sa production énergétique renouvelable, ainsi qu'à s'adapter aux effets des changements climatiques.

Ainsi, la Commune fait preuve d'exemplarité face à ces enjeux. Par ce PECC, elle affirme son souhait d'encourager ses habitant-e-s et tou-te-s les acteur-trice-s présent-e-s sur son territoire à s'engager activement et à participer aux actions qu'elle entreprend.

Adopté par la Municipalité le 5 juin 2023.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



Philippe Jobin



La Secrétaire



Laure Pingoud